République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-047
Objet de la délibération : Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir la réalisation de missions complémentaires techniques et administratives. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er avril 2023, les emplois suivants :

=) un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximum de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques,

=) un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximum de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services administratifs.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions au sein du service technique suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail de 35h00, à compter du 1er avril 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer des missions au sein du service administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 35h00, à compter du 1er avril 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

DIT La dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices en cours.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023
Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023
Publication site internet le : - 6 AVR. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023